

Avis public - Dérogation mineure

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, M^e Lydia Laquerre, Greffière de la Ville de Valcourt,

QU' il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal, le 6 juin 2022 à 19:00 heures au centre communautaire.

QU' Au cours de cette séance, le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande #1 :

Identification du site concerné :

Lot 1 824 435 du cadastre de Québec, sis au 1071, rue Cousineau, Ville de Valcourt, zone R-13.

Nature et effets:

La dérogation mineure porte sur l'élément suivant :

- Autoriser une marge de recul avant de 6,14 mètres alors que le règlement prévoit que la marge de recul minimale à respecter est de 7,6 mètres. (art. 5.7, par. g) du règlement #560)

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donnée à Valcourt, ce 9 mai 2022.



Me Lydia Laquerre, Greffière